



Mairie - Erdeven
Place de la Mairie
56410 Erdeven
02 97 55 64 62
www.erdeven.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

DEBIT DE BOISSONS :

GROUPE 1
 GROUPE 3

(1) Nom, prénom
Profession, domicile
(2) Indiquer
l'emplacement de la
manifestation
(3) Indiquer le motif :
Forie, vente de
charité, fête, etc...

Monsieur le Maire,

Je soussigné (1)

.....

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaires à

(2).....

.....

Du...../...../.....à.....H.....au...../...../.....à.....H....

A l'occasion de (3)

.....

.....

Le...../...../.....

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Erdeven

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la Police des lieux publics,
pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme. M.est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de groupe du/...../..... àh au/...../..... àh.
Motif (3) :

Article 2 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affiché et transmise à :
- Monsieur le Responsable de la Police municipale,
- Au demandeur.

Fait à Erdeven le/...../.....

Le Maire,
Dominique RIGUIDEL